

PARAISSENT CHAQUE SEMAINE le MARDI et le VENDREDI. Abonnement pour l'année, frais de poste non compris... £1 0 0

# Mélanges Religieux

Les Lettres, Réclamations, Correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur-en-Chef, franc de port.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

VOL. 14.

MONTREAL, MARDI 16 SEPTEMBRE 1851.

No. 101.

## LETTRE

Right Hon. W. E. Gladstone, MEMBRE DU PARLEMENT BRITANNIQUE. (PAR JULES GONDON.)

Monsieur, Votre position sociale exige, suivant les conventions de l'étiquette anglaise, je fasse précéder votre nom de l'épithète de *Right honorable* : je m'y conforme ; mais ce ne serait pas l'écrire à quel vous venez d'attacher votre nom qui vous eût jamais fait arriver d'un bond au superlatif de l'honorabilité.

J'ai hâte d'arriver à vos accusations. Je me propose de les examiner avec le calme, la modération, l'impartialité dont vous avez bien voulu me remercier et me louer, il y a déjà sept ans, lorsque vous me fîtes l'honneur de m'adresser quelques-uns de vos écrits.

Ce n'est qu'après avoir entendu lord Palmerston se faire votre apologiste ; ce n'est qu'après avoir vu le ministre des affaires étrangères de Sa Majesté britannique descendre au rôle de colporteur d'un pamphlet, que je me suis décidé à lire vos Lettres. Avant d'en avoir pris connaissance, le langage des journaux révolutionnaires m'avait fait craindre que votre bonne foi n'eût été surprise ; mais, après vous avoir lu, je le dis avec douleur, je chercherais vainement à concilier la bonne foi de l'écrivain à la loyauté de l'homme politique, avec les accusations dont vous avez consenti à devenir le propagateur.

Quel que soit le respect que n'a toujours inspiré votre caractère, quelle que soit l'admiration que commande votre talent, dès que vous énoncez des faits, vous permettez, sans doute, que l'on recherche leur gravité et leur importance dans ces faits eux-mêmes, et non dans l'influence et la considération dont vous jouissez. Vous avez porté la discussion sur le terrain des faits : il me faut vous y suivre ; mais, si je parviens à établir que les prétendues révélations sur lesquelles vous vous appuyez pour dénoncer le Gouvernement napolitain au mépris et à l'indignation de l'Europe sont fausses et calomnieuses, je vous le demande, sur qui devront retomber ce mépris et cette indignation ?

Les faits que vous dénoncez se rattachent heureusement à des événements contemporains. Quelques mois nous séparent à peine des plus éloignés de nous ; s'ils font vous en croire, les autres sont actuels ; d'où je conclus que leur vérification doit être facile. Je les aborde, en suivant l'ordre dans lequel vos Lettres me les présentent. Je commence par un de ceux qui ont été davantage l'opinion, qui ont soulevé le plus de prévention contre le gouvernement napolitain :

### LE NOMBRE DES PRISONNIERS POLITIQUES.

Que nous apprennent vos Lettres ? Je vais traduire ce que vous nous dites sur ce point, afin qu'on ne m'accuse pas de travestir vos paroles ou d'en exagérer la portée : "La croyance générale est que le nombre de prisonniers pour délits politiques, dans le royaume des Deux-Siciles, varie entre quinze mille ou vingt mille et trente mille (1)." Cette statistique repose sans doute sur quelque témoignage plus précis, plus certain que la croyance générale ?

Vous répondez : "Le Gouvernement enlève tout moyen d'information précise, et par conséquent il n'y a aucune certitude sur ce point (There can be no certainty on the point)." J'ai cependant trouvé que cette croyance est partagée par des personnes des plus intelligentes, des plus considérées et des mieux informées. Elle est aussi confirmée par ce que l'on sait des foules étonnantes qui sont entassées dans certaines prisons, et spécialement par ce que l'on connaît touchant le nombre des individus qui manquent du soin de la communauté dans certaines localités provinciales (1).

Voilà, Monsieur, des données nouvelles dont la science statistique vous doit la découverte. Après avoir jeté au lecteur un éclaircissement, je vous prie de me dire si vous n'avez pas quelque chose de mieux à nous révéler à l'égard de quel procédé ingénieux vous êtes parvenu à constater cette croyance ? Est-ce vous-même, Monsieur, qui avez fait une enquête dans ce but ? Je crains bien que vous n'avez abandonné ce soin aux membres de la secte mazzinienne, aux amis de Poerio, qui sont ceux de lord Palmerston, et qui sont devenus vos vôtres. Or, votre expérience aurait dû vous apprendre que les démagogues napolitains, semblables à leurs frères de toutes les parties de l'Europe, parlent sans cesse au nom de l'opinion publique, au nom du peuple, au nom du pays, quand ils n'expriment que leurs hautes et leurs propres convoitises.

Monsieur, l'opinion de l'Europe que vous avez évoquée exige que vous justifiez les assertions par vous émises sur le nombre des prisonniers napolitains. Quelles sont les personnes intelligentes dont vous invoquez le témoignage ? nommez les hommes des mieux informés et des plus considérés dont vous nous parlez ? Où ont-ils puisé leurs renseignements ? Sur quelles notions de justice et de morale basez-vous votre manière de procéder contre le gouvernement napolitain, que vous avez, suivant l'expression de vos écrivains, cloué au pilori ?

De quel droit vous indignerez-vous contre la justice de Naples, quand vous-même, Monsieur, dans le procès que vous intentez aux ministres de Sa Majesté sicilienne, vous n'appuyez vos accusations que sur des témoignages qui n'ont pas de poids ? Qui donne à ces foules étonnantes entassées dans certaines prisons ? Quels sont ces prisons ? Si vos renseignements sont exacts, il doit vous être facile de les indiquer. Quant aux individus qui man-

quent du soin de la communauté, dans certaines localités, précisez les localités et ayez soin de nous apprendre comment les témoins anonymes, qui vous paraissent des mieux informés, ont constaté les vides qui vous alarment. Aussitôt votre première lettre publiée, on vous a fait observer, nous dites-vous, que vous aviez parlé de vingt à trente mille prisonniers, quand leur nombre ne s'élève, en réalité, qu'à environ deux mille. C'était une belle occasion de développer tous les *on croit, on assure, on connaît*, dans lesquels vous vous étiez d'abord renfermé. Qu'avez-vous répondu ?

"Je sais, dites-vous, que mon opinion touchant le nombre des prisonniers politiques dans le royaume des Deux-Siciles a été repoussée par une assertion que l'on dit basée sur un relevé officiel, et d'après laquelle, au lieu de vingt mille, il n'y en aurait que deux mille. Mais même ce nombre n'a pas toujours été admis ; car je me rappelle qu'au mois de novembre dernier, un Anglais, un homme d'honneur et en communications étroites avec la Cour, me dit que ce nombre n'était que de mille."

"J'ai eu bien soin de faire observer, ajoutez-vous, que mon assertion n'était fondée que sur l'OPINION, UNE OPINION RAISONNABLE D'APRÈS CE QUE JE CROIS (as I think), MAIS QUI N'EST CEPENDANT QUE L'OPINION. Que le Gouvernement napolitain ait le bénéfice entier de la contradiction. Ce sera à moi moi une grande satisfaction de pouvoir dire honnêtement qu'elle entraîne ma croyance. Les lecteurs de mes Lettres ne se sont pas surpris de mon hésitation à l'admettre (1)."

Vous vous trompez, Monsieur, la surprise du lecteur est grande, car votre hésitation n'est pas justifiée dès qu'elle n'a d'autre fondement qu'une opinion raisonnable, d'après ce que vous croyez ; mais vous nous devez compte des raisons de votre croyance, et vos lettres ne nous les donnent pas. Le droit individuel du jugement privé en matière de foi, que vous exercez d'une manière si absolue au sein de l'anglicanisme, ne saurait légitimer la calomnie, parce que vous l'aurez semée dans le monde conformément à ce que vous croyez ! Les journaux anarchistes de l'Europe se sont autorisés de votre croyance pour dire que vous aviez compté les victimes de la justice napolitaine quand vous élevez leur nombre à vingt mille (2).

Fort peu de recherches, Monsieur, nous eussent permis de rectifier les erreurs de l'opinion générale et ce que vous croyez. Vous êtes encore à temps d'inviter lord Napier et les agents si bien informés que lord Palmerston possède à Naples, de vérifier vos chiffres, et ils parviendront, sans trop de peine, à constater les faits suivants :

Table listing names and numbers: Naples 77, Pozzuoli et Castellamare 2, Caserta 2, Salerno 19, Avellino 17, Pontenna 6, Foggia 9, Bari 4, Lecce 10, Cosenza 6, Catanzaro 2, Reggio 10, Campobasso 7, Chieti 12, Aquila 19, Teramo 3.

Les détenus, joints aux prisonniers, élèvent donc leur nombre total à 2,024 : en attendant toujours d'en trouver trente mille ! Pour être parfaitement exact, je vous dirai encore que ce relevé remonte au mois de juin. Or, depuis cette époque, plusieurs des détenus ont été élargis, et la clémence du roi, que vos calomnies ont fait appeler "l'ASSASSIN DE NAPLES," et un "BOURREAU COURONNÉ" s'est étendue sur 212 coupables qui jouissent à cette heure de leur liberté et qui bénissent leur souverain.

Les détentions préventives fixeront bientôt mon attention ; j'aurai à examiner ce que vous en dites. Je ne m'occupe ici que du nombre des prisonniers. Vous le voyez, Monsieur, j'appuie ma contradiction sur des chiffres, sur un relevé officiel dont je suis bien persuadé que tout membre du corps diplomatique, présent à Naples, est à même de vérifier l'exactitude.

Je vous prouve, par ces chiffres, que le nombre des prisonniers, qui était de 2,024 au mois de juin, est tout au plus de 1,800 au mois d'août. Qu'avez-vous à répondre, vous qui ne m'opposez que l'opinion générale, vous qui êtes forcé de convenir que vos calculs n'offrent aucun caractère de certitude (no certainty), et qui cependant maintenez le nombre de vingt à trente mille ! que dis-je ? vous prétendez que les prisonniers sont amoncés comme une masse de chair purulente !

Table listing provinces and prisoner counts: La province de Naples compta 223 prisonniers et 28 condamnés, La Terre de Labour 80, La Principauté-citerneure 381, La Principauté-ulérieure 43, La Basilicate 156, L'Abruzze-ulérieure 31, L'Abruzze-ulérieure 1, L'Abruzze-citerneure 6, La Calabre-citerneure 233, La Calabre-ulérieure 54, La Calabre-ulérieure 344, La Capitanate 112, La Terre de Bari 20, La Terre d'Otrante 8.

Je dois ajouter, pour être complet, qu'indé-

(1) Seconde lettre, page 42. (2) "Il a vu, il a touché, il a pesé les fers des prisonniers." National - Fougues.

pendamment de ces prisonniers, il y a, dans le royaume, un certain nombre de détenus par mesure de police, et je vais ajouter leur nombre aux premiers, afin d'approcher le plus possible des trente mille victimes dont le sort semble avoir ébranlé votre cerveau. Je les compte :

Table listing names and numbers: Naples 77, Pozzuoli et Castellamare 2, Caserta 2, Salerno 19, Avellino 17, Pontenna 6, Foggia 9, Bari 4, Lecce 10, Cosenza 6, Catanzaro 2, Reggio 10, Campobasso 7, Chieti 12, Aquila 19, Teramo 3.

Les détenus, joints aux prisonniers, élèvent donc leur nombre total à 2,024 : en attendant toujours d'en trouver trente mille ! Pour être parfaitement exact, je vous dirai encore que ce relevé remonte au mois de juin. Or, depuis cette époque, plusieurs des détenus ont été élargis, et la clémence du roi, que vos calomnies ont fait appeler "l'ASSASSIN DE NAPLES," et un "BOURREAU COURONNÉ" s'est étendue sur 212 coupables qui jouissent à cette heure de leur liberté et qui bénissent leur souverain.

Les détentions préventives fixeront bientôt mon attention ; j'aurai à examiner ce que vous en dites. Je ne m'occupe ici que du nombre des prisonniers. Vous le voyez, Monsieur, j'appuie ma contradiction sur des chiffres, sur un relevé officiel dont je suis bien persuadé que tout membre du corps diplomatique, présent à Naples, est à même de vérifier l'exactitude.

Je vous prouve, par ces chiffres, que le nombre des prisonniers, qui était de 2,024 au mois de juin, est tout au plus de 1,800 au mois d'août. Qu'avez-vous à répondre, vous qui ne m'opposez que l'opinion générale, vous qui êtes forcé de convenir que vos calculs n'offrent aucun caractère de certitude (no certainty), et qui cependant maintenez le nombre de vingt à trente mille ! que dis-je ? vous prétendez que les prisonniers sont amoncés comme une masse de chair purulente !

Ah ! je crains bien, Monsieur Gladstone, si vous avez quelque souci de votre caractère et de votre réputation, que vous ne vous trouviez dans la nécessité de nous dire où, quand et comment, vous avez pu apercevoir des masses de chair purulente dans les cachots napolitains, quand la province qui a le plus de prisonniers (province que vous n'avez pas même visitée) en compte à peine 380 !

Puisque je m'occupe de vos calculs, voyons si vous êtes plus exact en parlant :

### DES ACCUSÉS DU 15 MAI.

Je lis dans la première de vos lettres, page 10 : "Quand je quittai Naples, on s'attendait à voir commencer immédiatement un procès (celui du 15 mai) dans lequel le nombre des accusés est de quatre à cinq cents."

Où avez-vous puisé ce renseignement ? Votre erreur est la même que dans l'appréciation générale du nombre des prisonniers politiques. Vous dites : quatre à cinq cents au lieu de dire quarante à cinquante, absolument comme

vous nous donniez vingt mille pour deux mille. Un zéro de plus ou de moins !

Un document officiel, l'acte de mise en accusation publié par *Gran Corte speciale di Napoli*, prouve que le nombre total des accusés est de 16 seulement.

Vous pouvez vérifier mon assertion, page 28 de l'*Atto di accusa nella causa degli avvenimenti politici*, del 15 maggio 1848. Le procureur-général y donne les noms, prénoms, professions et domiciles des inculpés.

Cet acte est suivi de pièces justificatives fort instructives, dont la lecture peut manquer de rectifier vos idées sur le caractère des hommes que vous prenez sous votre patronage et dont vous dites :

"Ces quatre à cinq cents prévenus comprennent (bien que ce soit une digression) une ou plusieurs personnes d'un rang élevé dont les opinions, dans ce pays, seraient regardées comme étant plus conservatrices que les vôtres." (1)

Je suis certain que l'Application que vous faites de ces opinions à lord Aberdeen est injuste ; mais j'admets sans peine que les principes conservateurs des insurgés de Naples sont conformes aux vôtres, puisque vous le dites. Or, l'acte d'accusation et les pièces qui l'accompagnent démontrent que celui qui prendra la peine de les lire qu'il y a identité parfaite entre les projets des révolutionnaires napolitains et ceux du reste de l'Europe. Si l'insurrection de Naples avait rencontré une répression moins énergique, vous auriez en la satisfaction de voir à l'œuvre les hommes que vous glorifiez. Les sanglantes journées de juin auraient pu vous éclairer sur la nature des conservateurs qui soulèvent les pavés et élèvent des barricades. Aviez-vous besoin, pour les connaître, de voir les scènes lugubres de la barrière Fontainebleau (à Paris) sur les marches du trône de Ferdinand ?

Je reviens au nombre des accusés, Monsieur, et à mon tour je vous demande de nommer les 451 personnes, inconnues du procureur-général de Naples, qui vous ont sans doute autorisé à les faire entrer dans les calculs auxquels vous vous êtes livré pour arriver au chiffre de cinq cents accusés. Convenez, très-honorable Monsieur, que vos deux premières assertions ne sont pas heureuses ?

J'aborde votre troisième grief :

### DES CONFISCATIONS OU SEQUESTRATIONS.

C'est à peine si vous touchez à ce forfait du gouvernement napolitain. Vous n'en parlez que d'une manière incidente. L'opinion générale semble vous avoir fait défaut sur ce point ; car voici tout ce que m'apprennent vos lettres :

"Un très-petit nombre de personnes (les inculpés) ont des moyens indépendants pour soutenir leur famille, pour ne pas ajouter que, d'après ce que J'ENTENDS DIRE (as I hear) les confiscations ou séquestrations sont fréquentes dans les cas d'arrestation."

D'après ce que j'entends dire est charmant ! Les notions d'équité que l'anglicanisme vous a données permettent donc, Monsieur, d'accuser, de calomnier par où dire ?

Vous citez le gouvernement napolitain "à la barre de l'opinion générale, qui circule en Europe avec une force chaque année croissante (2) ;" vous n'hésitez pas à flétrir ses actes devant cette opinion que vous dites "empreinte de l'esprit de l'Évangile," et vos griefs reposent sur ce que l'on vous dit (as I hear) !

Et c'est vous, homme grave, qui aviez donné l'exemple de ces assertions ?

(1) Première lettre p. 10. (2) Deuxième lettre p. 30.

## FRIBERGTON.

### BIOGRAPHIES ARTISTIQUES.

DOMINIQUE (DOMENICO) DIT LE DOMINIQUIN.

Cet artiste entra d'abord chez Denos Calvart, qui ne pouvait souffrir les Carraches, et s'emporta un jour contre son élève, jusqu'à le frapper, parce qu'il le surprit à copier les dessins des habiles Peintres dont il était si jaloux.

Cette petite disgrâce fut avantageuse au Dominiquin : il entra dans l'école des Carraches. Ces grands Maîtres, pour entretenir l'émulation parmi leurs élèves, proposaient souvent des prix. Louis Carrache était un jour sur le point d'en décerner un, lorsque le Dominiquin, généralement méprisé par ses camarades, s'avança d'un air timide, et présenta son dessin en tremblant, et avec cette modestie que nous avons vu plusieurs fois accompagner le vrai talent. Peu s'en fallut que les autres élèves n'éclatassent de rire de sa témérité. Le Carrache examina son travail, et lui adjugea le prix.

carait si bien son sillon, qu'il rendrait fertile le champ de la peinture.

La nature avait donné au Dominiquin un esprit pesant, paresseux et stérile ; mais il surmonta tous ces obstacles, et parvint à acquiescer, à force de travail, de rares talents et de la facilité : il était toujours enveloppé dans ses réflexions, et ne sortait que le nez enveloppé dans son manteau, afin qu'aucun objet ne pût le distraire.

Ses talents seuls pouvaient faire concevoir l'acharnement de ses ennemis. C'était un homme doux, modeste, extrêmement retenu dans ses discours, vivant presque toujours dans la retraite, on ne s'occupant que de sa profession : le temps considérable qu'il employait au travail, ne lui laissait point celui de censurer les autres.

Le Dominiquin passait souvent plusieurs mois à méditer, avant d'entreprendre un ouvrage ; etc. dans le cours de son travail, il s'arrêtait tout-à-coup, s'abandonnait à de profondes réflexions, jusqu'à ce qu'il eût enfin lieu d'être content de ses idées. Alors il se passionnait, il s'animait, il entraînait une espèce de fureur pittoresque ; on l'entendait rire, soupirer, pousser des cris plaintifs, selon les sujets qu'il avait à traiter. Mais, afin d'exercer l'enthousiasme de son génie, il avait soin de s'enfermer exactement, parce que des gens qui l'avaient surpris au milieu de ses transports, le soupçonneraient de folie.

mé, l'air menaçant et les yeux étincelants de colère : il travaillait alors au fameux tableau du martyr de Saint André, et il peignait un des bonheurs.

Il faisait cet ouvrage en concurrence avec le Guide. Les deux tableaux ayant été placés et découverts, le procédé d'une bonne vieille, qui vint les contempler, acheva de faire connaître celui auquel on devait donner la préférence. "Voyez, dit-elle à un jeune enfant qu'elle tenait par la main, et auquel elle montrait le tableau du Dominiquin : "voyez avec quelle sûreté ces bourreaux lèvent le bras pour flageller ce saint ; remarquez, mon enfant, avec quel air barbare cet autre le menace ; remarquez comme celui-ci lui serre fortement les pieds avec des cordes ; admirez la constance de ce vénérable vieillard à souffrir tant de tourmens, et voyez comme sa foi se découvre dans la manière dont il lève les yeux au Ciel."—En disant ces paroles, la bonne femme répandit quelques larmes, et poussa de profonds soupirs : s'étant ensuite retournée vers le tableau du Guide, elle le regarda, ne prononça pas un seul mot, et s'en alla.

Un des amis du Dominiquin, voulant lui persuader de ne pas tant fuir ses ouvrages, et d'être plus expéditif : "vous ne savez donc pas, lui dit-il, que j'ai un maître extrêmement difficile à contenter ? C'est moi-même."

Le Dominiquin ayant fait un tableau qui fut applaudi par une cabale toujours acharnée à rabaisser son mérite, s'écria : "j'ai bien peur

que mon tableau ne vaille rien, puisque mes ennemis en font l'éloge."

Jamais artiste célèbre ne fut tant persécuté par des envieux. A peine la Tribune de l'Église de St. André, l'un des plus beaux morceaux de fresque qu'il y ait à Rome, eut-elle été découverte, qu'il fit question de l'abattre. "Cependant, disait le Dominiquin, toutes les fois qu'il entrait dans cette église, et qu'il s'y arrêtait avec ses élèves" il me semble que je n'ai pas si mal réussi."

Le Cavalier Bernin a dit souvent qu'il demandait pardon à Dieu de n'avoir osé alors déclarer publiquement ce qu'il pensait du mérite de ce tableau, dans la crainte de se brouiller avec le personnage qui le décriait.

Mandé à Naples pour entreprendre des ouvrages considérables, le Dominiquin croyait enfin triompher de l'envie ; mais c'était à Naples qu'elle l'attendait pour y redoubler ses efforts. Les Peintres de cette Ville se liguaient contre cet artiste, qui leur portait trop d'ombrage, et qui les poursuivait avec tout son mérite jusques dans leurs propres foyers. L'Espagnole, l'un de ceux qui en parlaient avec le moins d'emportement, se contentait de dire que le Dominiquin était indigne du nom de Peintre, et qu'il savait à peine manier le pinceau.

ses ennemis l'épouvaient ; il s'enfuit de Naples, et se rendit promptement à Rome.

Dès qu'on fut informé à Naples de son départ précipité, on arrêta sa femme et sa fille, afin de le contraindre, par un raffinement de méchanceté, à revenir achever les ouvrages qu'il avait entrepris. Le Dominiquin ne put résister à de telles persécutions ; pour délivrer sa famille, il retourna dans une Ville où ses envieux ne le désiraient qu'afin d'avoir le plaisir de le tourmenter. Ils se surpassèrent en effort, lorsqu'ils l'eurent de nouveau en leur pouvoir. Ils corrompirent les ouvriers qu'employait le Dominiquin, et leur firent jeter de la cendre dans la chaux qu'il lui fallait pour ses peintures à fresque ; voulant par ce moyen, qu'elles ne durassent que très-peu de temps.

Un tel acharnement les persécutions multipliées de ses ennemis, causèrent tant de chagrin à cet illustre et malheureux Artiste, qu'il tomba dans une langueur mortelle, et ne fit plus que traîner des jours douloureux : ne se croyant point en sûreté dans sa propre maison, au sein de sa famille, il préparait lui-même sa nourriture, dans la crainte qu'on ne l'empoisonnât.

La mauvaise fortune du Dominiquin, et l'envie acharnée contre lui, le poursuivirent même jusqu'à sa mort : à peine eut-il les yeux fermés, que, dans l'intention d'employer Lanfranc, on détruisit à Naples les ouvrages qui l'avaient occupé pendant trois années. Non content de ce procédé, qui ne faisait tort qu'au goût de ceux qui en étaient les auteurs, on s'acharna sur les héritiers du